

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance extraordinaire du 13 juillet 2016**

Séance extraordinaire du Conseil municipal de Sainte-Brigide-d'Iberville tenue le mercredi 13 juillet 2016 à 19h00, à la salle du Conseil municipal située au 555, rue Principale à Sainte-Brigide-d'Iberville, et à laquelle sont présents Mesdames les conseillères Diane Thériault et Carole Laroche ainsi que Messieurs les conseillers André Côté, Daniel Bonneau, Philippe Aeschlimann et Gaétan Coutu.

Absence : Monsieur le maire Mario van Rossum.

Les membres du Conseil municipal forment quorum sous la présidence du maire suppléant, Monsieur Philippe Aeschlimann. Madame Murielle Papineau, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente.

1- Acceptation de l'avis de convocation

2016-07-179

Considérant que, tel que requis par le *Code municipal du Québec*, l'avis de convocation à cette séance extraordinaire a été signifié à tous les membres du Conseil municipal, tel qu'il suit :

- 1- Acceptation de l'avis de convocation
- 2- Comité des Loisirs
- 3- Poste de brigadière
- 4- Probation de l'inspecteur municipal
- 5- Conciergerie
- 6- Temps de la secrétaire-réceptionniste
- 7- Période de questions
- 8- Levée de la séance

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Thériault

ET RÉSOLU d'accepter l'avis de convocation en retirant de l'ordre du jour le point 3 intitulé « Poste de brigadière ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2- Comité des Loisirs

Madame la conseillère Diane Thériault, représentante du Conseil municipal au Comité des Loisirs, informe les membres du Conseil municipal que lors de la réunion des Loisirs de Ste-Brigide-d'Iberville inc. tenue le 12 juillet 2016, Monsieur Jaques Boutin, président du Conseil d'administration, a démissionné. Tous les autres membres du Conseil d'administration sont restés en poste.

Le Conseil d'administration des Loisirs a nommé Monsieur Stéphane Surprenant à titre de président des Loisirs, et ce, en remplacement de Monsieur Boutin.

3- Poste de brigadière

Le dossier concernant le poste de brigadière a été retiré de l'ordre du jour (réf. résolution No 2016-07-179).

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance extraordinaire du 13 juillet 2016**

4- Probation de l'inspecteur municipal

2016-07-180

Considérant que Monsieur Julien Mainville a été embauché à titre d'inspecteur municipal le 15 octobre 2015 avec une période de probation de six mois (réf. résolution No 2015-10-255);

Considérant que lors de la séance du 4 avril 2016, il a été décidé de prolonger de trois mois la période de probation de Monsieur Mainville mais de lui offrir l'assurance collective et le REER, tel que prévu après six mois de travail (réf. résolution No 2016-04-74);

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Daniel Bonneau

ET RÉSOLU d'offrir à Monsieur Julien Mainville un poste permanent à titre d'inspecteur municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5- Conciergerie

2016-07-181

Considérant que lors de la séance du 6 juin 2016, il avait été décidé de rencontrer Monsieur Michel Auclair et Madame Suzy Guay Auclair afin de discuter de leur demande d'ajustement de contrat pour la conciergerie des bâtiments municipaux (réf. résolution No 2016-06-141);

Considérant que lors de la séance du 4 juillet 2016, le dossier concernant la demande d'ajustement de contrat pour la conciergerie des bâtiments municipaux a été reporté à une séance ultérieure du Conseil municipal (réf. procès-verbal du 4 juillet 2016, page 3120, point 11);

Considérant la lettre de démission reçue le 5 juillet 2016 de Monsieur Michel Auclair et de Madame Suzy Guay, à titre de concierges des bâtiments municipaux, laquelle prend effet le 19 juillet 2016;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Daniel Bonneau

ET RÉSOLU :

- de publier une offre d'emploi pour le poste de concierge des bâtiments municipaux, et ce, dans le bulletin municipal *La Flûte*;
- d'autoriser Madame Murielle Papineau, directrice générale et secrétaire-trésorière, à embaucher une compagnie externe pour assurer la conciergerie des bâtiments municipaux au cours du prochain mois, le temps de trouver et d'embaucher un nouveau concierge.

Le maire suppléant demande le vote.

Ont voté pour : Monsieur le conseiller Daniel Bonneau
 Madame la conseillère Diane Thériault
 Madame la conseillère Carole Laroche
 Monsieur le conseiller Gaétan Coutu

A voté contre : Monsieur le conseiller André Côté

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance extraordinaire du 13 juillet 2016**

6- Temps de la secrétaire-réceptionniste

Le point concernant le temps de travail de Madame Julie Thériault, secrétaire-réceptionniste de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville et secrétaire-trésorière adjointe des Loisirs de Ste-Brigide-d'Iberville inc., est retiré de l'ordre du jour.

En effet, après réflexion, Madame Thériault, qui avait été embauchée le 7 mars 2016 à raison de 28 heures par semaine pour combler le reste du congé de maternité de Madame Valérie Pelletier (réf. résolution No 2016-03-43), ne désire pas augmenter son nombre d'heures de travail, tel qu'il lui avait été proposé.

7- Période de questions

Le maire suppléant invite les personnes présentes dans la salle à poser leurs questions concernant les sujets discutés lors de la présente séance.

8- Levée de la séance

2016-07-182

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Daniel Bonneau

ET RÉSOLU de lever la séance à 19h35.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Philippe Aeschlimann,
maire suppléant

Murielle Papineau, directrice générale
et secrétaire-trésorière

Mario van Rossum, maire

Attestation relative à la signature des résolutions

Je, soussigné, Philippe Aeschlimann, maire suppléant, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient, au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

Philippe Aeschlimann, maire suppléant

Attestation relative à la signature des résolutions

Je, soussigné, Mario van Rossum, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient, au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

Mario van Rossum, maire